

DEPARTEMENT
NORD
ARRONDISSEMENT
VALENCIENNES
CANTON
VALENCIENNES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 9 avril 2024

NOMBRE

de conseillers en exercice 33
de présents 24
de votants 31

2024/IS/RD/60

OBJET

SUBVENTIONS
ATTRIBUEES AU
BUDGET PRIMITIF 2024

THEME : RELATIONS
PUBLIQUES

Le Maire,

- Certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 27 mars 2024

- Certifie que cet acte a été soumis au contrôle de légalité

le1.5..AVR..2024.....

- Certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché

le1.5..AVR..2024.....

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception en Sous-Préfecture



Le Maire,

Yves DUSART

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 avril, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Saulve étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves DUSART, Maire.

Etaient présents : Mme BIGARD, M. CATTELAN, M. COLLART, M. COUPEZ, Mme DEFOORT, M. DELOGE, M. DUBOIS, M. DUCATILLON, Mme DUTRIEUX, M. DUVANT, M. GILLARD, Mme GOSSET, Mme LADRIERE, M. LAMBERT, M. LAURENT, M. LEBON, M. LEBRUN, Mme MARCHETTI, M. MARESCAL, Mme MOREL, Mme PERRIN, M. RUOL, M. THIOLLET.

Etaient excusés avec pouvoir :

Mme AOUADI qui a donné pouvoir à Mme GOSSET,
Mme BELALOUZ qui a donné pouvoir à M. CATTELAN,
M. BROUILLARD qui a donné pouvoir à Mme MARCHETTI,
Mme DURLIN qui a donné pouvoir à M. RUOL,
Mme GOUWY qui a donné pouvoir à M. DUBOIS,
M. SANNO qui a donné pouvoir à M. COUPEZ,
Mme VERHAEGHE qui a donné pouvoir à Mme DUTRIEUX.

Etaient excusés : M. ESMANS, Mme KARAOUZENE.

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Afin de respecter les dispositions législatives applicables régissant les relations entre les communes et les associations quant à l'octroi de subventions et en application de l'article L2131.11 du Code général des collectivités territoriales concernant le contrôle de légalité des relations entre les communes et les associations, il s'avère nécessaire de procéder à plusieurs votes afin d'éviter toute illégalité de procédure.

.../

/...

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal, sauf ceux ayant un intérêt personnel à l'affaire, c'est-à-dire un intérêt distinct de celui de la généralité des habitants ou ceux dont la participation a une influence effective sur le résultat du vote, de bien vouloir se prononcer sur les subventions suivantes :

Chorale « La Châtaigneraie »	150,00 €
Anciens Combattants Prisonniers de guerre 39-45 et C.A.T.M.	150,00 €
Comité des fêtes du Marais	1 000,00 €
Union du Commerce et de l'Artisanat	500,00 €
TOTAL	1 800,00 €

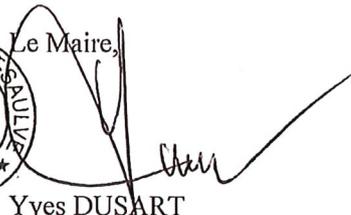
Madame PERRIN, intéressée par la question, a quitté la salle et n'a pas pu participer au débat, ni au vote.

La voix de Monsieur SANNO, intéressé par la question, n'a pas été exprimé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le versement de ces subventions.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves DUSART



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Saint-Saulve
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **24DEL12_0000032**
 Objet : **Subventions attribuées au Budget primitif 2024 -
Thème : Relations publiques**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2024-04-09 00:00:00+02
 Nature de l'acte : Délibérations
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 7.5 - Subventions
 Identifiant unique : 059-215905449-20240409-24DEL12_0000032-DE
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905449-20240409-24DEL12_0000032-DE-1-1_0.xml	text/xml	908 o
Document principal (Délibération) Nom original : D 32.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905449-20240409-24DEL12_0000032-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.3 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	15 avril 2024 à 14h18min19s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	15 avril 2024 à 14h18min23s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Rine
En attente de transmission	15 avril 2024 à 14h21min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 avril 2024 à 14h21min36s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 avril 2024 à 14h21min44s	Reçu par le MI le 2024-04-15

